

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Marie-Caroline MARSILJ-TOMI, Jean-Louis ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Marina EVANGELISTI, Aurélie CANZEDDA, Laurent LUCCHESI, Antoine ANTONA, Patrick RINIERI, René MOGGIA

Etaient excusés : Paul BERNARDI (pouvoir à Laurent LUCCHESI), Elodie MARSILJ (pouvoir à Marie-Françoise MASSEI), Lucette AMARO (pouvoir à Antoine ANTONA), François Jérôme SIMONETTI (pouvoir à Pascal LECCIA)

Etait absent : Maryline SERPAGGI

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08/01/2019
2. Tarifs et modalités des concessions du cimetière
3. Révision des loyers au 1^{er} mars 2019
4. Convention d'intervention foncière entre la commune de Cauro et la Safer Corse
5. Tarification des services de l'eau pour 2019
6. Autorisation du Conseil au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
7. Remboursement d'une caution d'un appartement de la Casa cumuna
8. Demandes de subventions à la Collectivité de Corse :
 - Remplacement du rideau métallique du hangar communal
 - Remplacement du moteur des cloches de l'église
 - Travaux de voirie
 - Grilles garde corps place de l'église
 - Grilles garde corps place Mascarone
 - Réfection de murs de soutènement
9. Demande de subvention DETR pour le projet de groupe scolaire
10. Demande d'annulation de titre antérieur
11. Débat d'orientation budgétaire
12. Motion pour le maintien du bureau de poste de Cauro
13. Règlement du litige entre la CCPO et la commune de Cauro sur les taxes de raccordement à l'assainissement : protocole d'accord
14. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie
15. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08/01/2019

Le compte-rendu du 08/01/2019 est approuvé et signé par les conseillers présents.

2. Tarifs et modalités des concessions du cimetière

Le Maire rappelle la délibération n° 007-004 du 31/10/2018 prise pour les tarifs du cimetière :

Type de concession	TAILLE	Nombre de places	PRIX HT	FRAIS	PRIX TTC
Concession perpétuelle	7,5 m ²	2	1 000 €	58 €	1 058 €
	7,5 m ²	4	1 200 €	69 €	1 269 €
	10 m ²	2	1 200 €	69 €	1 269 €
	10 m ²	4	1 400 €	81 €	1 481 €
	10 m ²	6	1 800 €	105 €	1 905 €

- Lors de cette séance du 31/10/2018, avait été demandé que la priorité soit donnée aux Cavrais dans les demandes de concessions, sauf dérogations exceptionnelles. Cette mention n'a pas été retranscrite dans la délibération : il convient donc de l'ajouter.
- Une demande de concession a d'ailleurs été faite par une personne qui n'a pas d'attache directe avec la commune. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette demande.
- D'autre part, les tarifs votés lors de cette délibération n'offrent pas la possibilité de choisir une concession pour une seule personne alors que cette demande a été faite et que des places pour une seule personne sont disponibles dans le cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver l'attribution exceptionnelle d'une concession à la famille CERVETTI
- que les concessions du cimetière seront attribuées en priorité aux Cavrais, sauf dérogations exceptionnelles
- de fixer les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} mars 2019 comme suit :

Type de concession	TAILLE	Nombre de places	PRIX HT	FRAIS	PRIX TTC
Concession perpétuelle	3,5 m ²	1	500 €	29 €	529 €
	3,5 m ²	2 (superposées)	1 000 €	58 €	1 058 €
	7,5 m ²	2	1 000 €	58 €	1 058 €
	7,5 m ²	4	1 200 €	69 €	1 269 €
	10 m ²	2	1 200 €	69 €	1 269 €
	10 m ²	4	1 400 €	81 €	1 481 €
	10 m ²	6	1 800 €	105 €	1 905 €

VOTE : 14 Pour 1 Absent

3. Révision des loyers au 1^{er} mars 2019

La révision annuelle des loyers communaux au 1er mars 2019 concerne les logements dont le bail contient la clause de révision à cette date du 1er mars, et ce annuellement.

Il s'agit des logements de la Casa Cumuna, numéros 4, 5, 7 et 10 et de l'appartement de La Poste.
L'indice de référence INSEE du 3ème trimestre 2017 est pris pour base, par rapport à l'indice de référence INSEE du 3ème trimestre 2018 seul connu à la date du 1er mars.

En conséquence, le Maire propose de réviser lesdits loyers ainsi qu'il suit :

- Appartement N°4 – VACANT :

Indice de référence du 3ème T 2017 : 126,46
Par rapport à l'indice du 3ème T 2018 : 128,45 seul connu à la date du 1er mars, soit
(182,55 (loyer actuel) X 128,45 (nouvel IRL))
126,46 (IRL du 3ème T 2017) = 185,42 € (nouveau loyer au 1er mars 2019)

- Appartement N°5 - FLORI Antoine :

Indice de référence du 3ème T 2017 : 126,46
Par rapport à l'indice du 3ème T 2018 : 128,45 seul connu à la date du 1er mars, soit
(124,09 (loyer actuel) X 128,45 (nouvel IRL))
126,46 (IRL du 3ème T 2017) = 126,04 € (nouveau loyer au 1er mars 2019)

- Appartement N°7 – BENEDETTI Dominique :

Indice de référence du 3ème T 2017 : 126,46
Par rapport à l'indice du 3ème T 2018 : 128,45 seul connu à la date du 1er mars, soit
(384,77 (loyer actuel) X 128,45 (nouvel IRL))
126,46 (IRL du 3ème T 2017) = 390,82 € (nouveau loyer au 1er mars 2019)

- Appartement N°9 – ROSSI François :

Indice de référence du 3ème T 2017 : 126,46
Par rapport à l'indice du 3ème T 2018 : 128,45 seul connu à la date du 1er mars, soit
(181,62 (loyer actuel) X 128,45 (nouvel IRL))
126,46 (IRL du 3^{ème} T 2017) = 184,48 € (nouveau loyer au 1^{er} mars 2019)

- Appartement N°10 - SANTUCCI Bernadette :

Indice de référence du 3ème T 2017 : 126,46
Par rapport à l'indice du 3ème T 2018 : 128,45 seul connu à la date du 1er mars, soit
(459,20 (loyer actuel) X 128,45 (nouvel IRL))
126,46 (IRL du 3ème T 2017) = 466,43 € (nouveau loyer au 1er mars 2019)

- Appartement sis dans l'immeuble de la Poste – VACANT :

Indice de référence du 3ème T 2017 : 126,46
Par rapport à l'indice du 3ème T 2018 : 128,45 seul connu à la date du 1er mars, soit
(730,40 (loyer actuel) X 128,45 (nouvel IRL))
126,46 (IRL du 3ème T 2017) = 741,89 € (nouveau loyer au 1er mars 2019)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la révision des loyers au 1^{er} mars 2019 telle que présentée ci-dessus

VOTE : 14 Pour 1 Absent

4. Convention d'intervention foncière entre la commune de Cauro et la Safer Corse

Le Maire expose que la convention d'intervention foncière entre la commune de Cauro et la SAFER est arrivée à son terme.

Les objectifs de la commune dans le cadre de cette convention sont :

- De protéger efficacement les zones sensibles (environnemental, agricole, ...)
- De favoriser la structuration et le développement des activités agricoles et d'élevage

- De constituer des réserves foncières nécessaires à la mise en place d'infrastructures et équipements publics

Cette convention permet à la SAFER d'exercer pour le compte de la commune les missions suivantes :

- L'assistance et la mise en œuvre des droits de préemption dont la commune est titulaire
- La négociation de transactions immobilières portant sur les immeubles mentionnés à l'article L141.1
- La gestion du patrimoine foncier agricole de la commune
- La recherche et la communication d'informations relatives au marché foncier
- L'aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières en zone rurale

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les termes de la convention présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

5. Tarification des services de l'eau

Le Maire rappelle les délibérations 002-002 du 27/03/2018 et 008-001 du 12/12/2018 qui fixent respectivement les tarifs des services de l'eau pour le village et pour les lotissements Prunelli 1, Prunelli 2, Prunelli 2 Rode, Bomorto et Capitoro.

Taxe de raccordement au réseau d'eau potable

- 1 000,00 € : pour une installation simple comprenant le branchement d'un compteur (nouvelle construction)
- pour le raccordement et l'installation d'un compteur général sur un habitat semi collectif ou collectif ou sur un lotissement : sur devis
- 1 000,00 € : pour chaque logement de l'habitat semi collectif ou collectif ou pour chaque maison individuelle d'un lotissement

Installation d'un 2^{ème} compteur (2^{ème} logement sur une construction existante ou compteur jardin sur une parcelle déjà raccordée)

- 600,00 €

Tarification 2018 de la fourniture en eau – Réseau eau village

- Abonnement eau prime fixe : 50,00 € / an
- Consommation eau : 1,00 € / m3
- Redevance pollution : 0,29 € / m3
- Frais de gestion : 5,50 € / semestre
- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m3/pers/sem
- Forfait compteur Hôtel défectueux : 250 m3/sem
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 120 m3/sem

Tarification du service de l'eau des lotissements (Prunelli 1, Prunelli 2 et Prunelli 2 Rode, Capitoro) – Réseau eau Porticcio – 2nd semestre 2018

Reversé à la commune de Grosseto-Prugna	Abonnement	50,00 € / an
	Achat d'eau à l'OEHC	0,8244 € / m3
	Taxe investissement	0,14430 € / m3
	Consommation eau commune	0,54 € / m3
	Taxe Agence de l'eau prélèvement	0,04110 € / m3
	Surtaxe complémentaire SIVOM	1,00 € / m3
Reversé à l'Agence de l'eau	Taxe Agence de l'eau pollution	0,29 € / m3
Reste pour la commune de Cauro	Frais de gestion	5,50 € / semestre

Coût de l'eau pour l'abonné : 2,8398 € par m3 – 61 € / an de frais fixes

- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m3/pers/sem
- Forfait compteur Hôtel défectueux : 250 m3/sem
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 120 m3/sem

Le taux de la redevance pour pollution domestique applicable à toute facture d'eau émise et reversée à l'agence de l'eau est de 0,27 € par m3 pour 2019 (0,29 €/m3 en 2018).

Il convient donc d'appliquer ce nouveau taux et de se prononcer sur la revalorisation éventuelle des tarifs de l'eau.

Le Maire informe le Conseil que la commune ne pourra prétendre à des subventions de l'Agence de l'eau pour ses projets de réhabilitation de bassin que si le tarif de l'eau est supérieur à 1,00 € / m3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs 2019 pour le réseau d'eau du village présentés ci-dessous :

Taxe de raccordement au réseau d'eau potable

- 1 000,00 € : pour une installation simple comprenant le branchement d'un compteur (nouvelle construction)
- pour le raccordement et l'installation d'un compteur général sur un habitat semi collectif ou collectif ou sur un lotissement : sur devis
- 1 000,00 € : pour chaque logement de l'habitat semi collectif ou collectif ou pour chaque maison individuelle d'un lotissement

Installation d'un 2^{ème} compteur (2^{ème} logement sur une construction existante ou compteur jardin sur une parcelle déjà raccordée)

- 600,00 €

Tarification 2019 de la fourniture en eau – Réseau eau village

- Abonnement eau prime fixe : 50,00 € / an
- Consommation eau : 1,10 € / m3
- Redevance pollution : 0,27 € / m3
- Frais de gestion : 5,50 € / semestre
- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m3/pers/sem
- Forfait compteur Hôtel défectueux : 250 m3/sem
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 120 m3/sem

Les tarifs de la fourniture en eau pour les lotissements Prunelli 1, Prunelli 2, Prunelli Rodeo, Capitoro et Bomorto seront établis ultérieurement après transmission par la commune de Grosseto-Prugna, des tarifs appliqués à la commune de Cauro.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

6. Autorisation du Conseil au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initiale du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2018.

Le budget primitif 2019 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

BUDGET	CHAPITRE	DESIGNATION	RAPPEL MONTANT AU BP 2018	MONTANT MAXIMUM AUTORISE (25 %)
PRINCIPAL - M14	20	Immobilisations incorporelles	206 480,09 €	51 620,02 €
	21	Immobilisations corporelles	838 653,66 €	209 663,42 €
	23	Immobilisations en cours	833 604,56 €	208 401,14 €
EAU – M49	20	Immobilisations incorporelles	41 296,81 €	10 324,20 €
	21	Immobilisations corporelles	77 994,52 €	19 498,63 €

Les dépenses concernées sont les suivantes :

DESIGNATION	MONTANT	IMPUTATION
Rideau métallique du hangar communal	3 105,14 € TTC	CHAP 21 - 21318 – OP 2008
Illuminations de Noël	12 164,40 €	CHAP 21 - 2158 – OP 20148
Travaux de voirie (descente de l'église et chemin communal de Bavitoli)	7 876,00 € TTC	CHAP 21 – 2151 – OP 10007
Inscription « Casa Cumuna »	1 815,00 € TTC	CHAP 21 – 2181 – OP 20143

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, telles que présentées ci-dessus.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

7. Remboursement d'une caution d'un appartement de la Casa Cumuna

Madame Aurélie CANZEDDA ne prend pas part aux discussions et au vote.

Le Maire informe qu'il convient d'autoriser le remboursement d'une caution suite au départ le 01/05/2018 de Mme Aurélie CANZEDDA de l'appartement qu'elle occupait à la Casa Cumuna. (*délibération prise le 31/10/2018 mais écriture comptable non passée en 2018*).

Ce remboursement fait l'objet d'une écriture en investissement à prévoir au budget 2019.

Il convient donc d'autoriser le Maire à rembourser la caution pour un montant de 379,30 €. Ces crédits seront inscrits au budget 2019 sur l'article 165 (DI).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 votrs), autorise Monsieur le Maire à rembourser la caution à Madame Aurélie CANZEDDA, pour un montant de 379,30 €, à l'article 165.

VOTE : 13 Pour 1 Absent

8. Demande de subvention à la Collectivité de Corse : Travaux de voirie au lieu dit Posto

Monsieur le Maire présente le projet de travaux (routes et caniveaux) au lieu dit Posto. Il propose au Conseil de solliciter la Collectivité de Corse pour une subvention dans le cadre de la dotation quinquennale.

Travaux de voirie à Posto (domaine d'intervention : voirie et aménagements divers)

DESIGNATION	TAUX	Montant
Collectivité de Corse	60 %	4 296,00 €
Commune de Cauro	40 %	2 864,00 €
	100 %	7 160 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux de voirie à Posto et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à la Collectivité de Corse pour ce projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

9. Demande de subvention à la Collectivité de Corse : Création de 2 murs de soutènement (Cimetière et lieu dit Bavitoli)

Monsieur le Maire présente le projet de création de deux murs de soutènement (Cimetière et lieu dit Bavitoli). Il propose au Conseil de solliciter la Collectivité de Corse pour une subvention dans le cadre de la dotation quinquennale.

Murs de soutènement (domaine d'intervention : voirie et aménagements divers)

DESIGNATION	TAUX	Montant
Collectivité de Corse	60 %	9 480,00 €
Commune de Cauro	40 %	6 320,00 €
	100 %	15 800,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux de création de deux murs de soutènement (Cimetière et lieu dit Bavitoli) et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à la Collectivité de Corse pour ce projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

10. Demande de subvention à la Collectivité de Corse : remplacement du moteur des cloches de l'église

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement du moteur des cloches de l'église. Il propose au Conseil de solliciter la Collectivité de Corse pour une subvention dans le cadre de la dotation quinquennale.

Remplacement du moteur des cloches de l'église (domaine d'intervention : aide au patrimoine public non protégé)

DESIGNATION	TAUX	Montant
Collectivité de Corse	60 %	1 740,00 €
Commune de Cauro	40 %	1 160,00 €
	100 %	2 900,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de travaux remplacement du moteur des cloches de l'église et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à la Collectivité de Corse pour ce projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

11. Demande de subvention à la Collectivité de Corse : Fourniture et pose de grilles garde corps sur la place de l'église

Monsieur le Maire présente le projet de fourniture et pose de grilles garde corps sur la place de l'église. Il propose au Conseil de solliciter la Collectivité de Corse pour une subvention dans le cadre de la dotation quinquennale.

**Fourniture et pose de grilles garde corps sur la place de l'église
(domaine d'intervention : aide au patrimoine public non protégé)**

DESIGNATION	TAUX	Montant
Collectivité de Corse	60 %	8 880,00 €
Commune de Cauro	40 %	5 920,00 €
	100 %	14 800,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de fourniture et pose de grilles garde corps sur la place de l'église et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à la Collectivité de Corse pour ce projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

12. Demande de subvention à la Collectivité de Corse : Fourniture et pose de grilles garde corps sur la place Mascarone

Monsieur le Maire présente le projet de fourniture et pose de grilles garde corps sur la place Mascarone. Il propose au Conseil de solliciter la Collectivité de Corse pour une subvention dans le cadre de la dotation quinquennale.

**Fourniture et pose de grilles garde corps sur la place Mascarone
(domaine d'intervention : aide au patrimoine public non protégé)**

DESIGNATION	TAUX	Montant
Collectivité de Corse	60 %	15 984,00 €
Commune de Cauro	40 %	10 656,00 €
	100 %	26 640,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de fourniture et pose de grilles garde corps sur la place Mascarone et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à la Collectivité de Corse pour ce projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

13. Demande de subvention à la Collectivité de Corse : Fourniture et pose d'une plaque « Casa Cumuna » sur la façade de la mairie

Monsieur le Maire présente le projet de fourniture et pose d'une plaque en fer forgé « Casa Cumuna » sur la façade de la mairie. Il propose au Conseil de solliciter la Collectivité de Corse pour une subvention dans le cadre de la dotation quinquennale.

**Fourniture et pose de « Casa Cumuna »
(domaine d'intervention : aide au patrimoine public non protégé)**

DESIGNATION	TAUX	Montant
Collectivité de Corse	60 %	990,00 € HT
Commune de Cauro	40 %	660,00 € HT
	100 %	1 650,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de fourniture et pose d'une plaque en fer forgé « Casa Cumuna » et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à la Collectivité de Corse pour ce projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

14. Demande de subvention à la Collectivité de Corse : Remplacement du rideau du hangar métallique

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement du rideau métallique du hangar communal. Il propose au Conseil de solliciter la Collectivité de Corse pour une subvention dans le cadre de la dotation quinquennale.

**Remplacement du rideau métallique du hangar communal
(domaine d'intervention : aide aux bâtiments administratifs et techniques)**

DESIGNATION	TAUX	Montant
Collectivité de Corse	60 %	1 693,71 € HT
Commune de Cauro	40 %	1 129,14 € HT
	100 %	2 822,85 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de remplacement du rideau métallique du hangar communal et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à la Collectivité de Corse pour ce projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

15. Annulation de titre antérieur

Le Maire informe d'un erreur de facturation sur la facture d'eau du 2^{ème} semestre 2015 de Monsieur MARTINEZ Alberto : un forfait compteur défectueux de 30 m3 lui a été appliqué alors que ce compteur n'est pas raccordé donc il est normal qu'il ne tourne pas. Monsieur MARTINEZ paie l'abonnement car il souhaite conserver ce compteur.

Il est donc proposé d'annuler ce titre et la facture correspondante pour un montant de 43,35 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'annulation partielle de cette facture et du titre correspondant, pour un montant de 43,35 €. Les crédits seront inscrits sur l'article 673.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

16. Motion pour le maintien du bureau de Poste de Cauro

Le personnel de La Poste s'inquiète que la Direction Régionale de La Poste envisage de modifier le bureau de Poste de Cauro : modification des horaires d'ouverture et du statut du bureau de Poste.

Monsieur le Maire a d'ores et déjà transmis à la Direction de la Poste un courrier demandant le maintien du bureau de Poste dans son état actuel.

Il informe le Conseil qu'il a reçu une réponse de la Direction Régionale de Corse nous assurant de leur souhait de maintenir le bureau de Poste de Cauro avec les mêmes horaires d'ouverture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de cette information et rappelle son attachement à ce bureau de Poste et au maintien des horaires d'ouverture.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

17. Règlement du litige entre la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano et la Commune de Cauro sur les taxes de raccordement à l'assainissement : protocole d'accord

Le Maire présente le protocole d'accord entre la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano et la commune de Cauro pour le règlement du litige sur les taxes d'assainissement des lotissements Prunelli 1, Prunelli 2, et Prunelli 2 Rocade.

Ce protocole prévoit la cession à titre gracieux d'une parcelle de 3652 m², issue de la division de la parcelle D1039 située en bordure de la RD555, parcelle qui avait été transférée dans le domaine public communal en 2015. Les services du domaine ont estimé la valeur de cette parcelle à 220 000 €.

La cession de cette parcelle à la CCPO réglerait le litige qui perdure depuis des décennies sur les taxes de raccordement à l'assainissement.

La CCPO a délibéré sur ce point le 18/02/2019.

Il convient que le Conseil municipal délibère pour approuver ce protocole d'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le protocole d'accord annexé et autorise le Maire à le signer.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

18. Demande de subventions pour le projet de groupe scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil l'étude de faisabilité du projet de groupe scolaire au lieu dit Rosetu. Cette étude permet de prendre en compte l'ensemble des dépenses relatives à ce projet.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat), à la dotation de soutien à l'investissement local (Etat), à la dotation école (CdC) et au fonds de territorialisation (CdC).

Le plan de financement pour ce projet peut être établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT	ETAT (DETR - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)	COLLECTIVITE DE CORSE (DOTATION ECOLE - FONDS DE TERRITORIALISATION)	PART COMMUNALE
ACHAT TERRAIN	500 000,00	200 000,00	300 000,00	0,00
TRAVAUX	3 600 000,00	1 900 000,00	1 200 000,00	500 000,00
SOUS-TOTAL	4 100 000,00	2 100 000,00	1 500 000,00	500 000,00
TOTAL	4 100 000,00	3 600 000,00		500 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de groupe scolaire et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

19. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie

- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle D693 à Prunelli 1, selon DIA du 10/01/2019 transmise par Maître Alain SPADONI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles B419 et B775 à Cauro Sottano, selon DIA du 07/02/2019 transmise par Maître VERGEOT
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle D1057 à Prunelli Rocade, selon DIA du 08/02/2019 transmise par Maître Thierry ALEXANDRE

20H30 Fin du Conseil Municipal La séance est levée.

Pascal LECCIA

Marina EVANGELISTI

Patrick RINIERI

Paul BERNARDI

Aurélie CANZEDDA

Elodie MARSILJ

Marie-Caroline MARSILJ-
TOMI

Laurent LUCCHESI

Maryline SERPAGGI

Camille ROSSI

Antoine ANTONA

François Jérôme
SIMONETTI

Marie-Françoise MASSEI

Lucette AMARO

René MOGGIA